



Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

Session spéciale du Conseil exécutif

Déclaration

S.E. Corinne Cicéron Bühler
Représentante permanente de la Suisse auprès de l'OIAC

La Haye, 01 juillet 2025

Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons

Special Session of the Executive Council

Statement

H.E. Corinne Cicéron Bühler
Permanent Representative of Switzerland to the OPCW

The Hague, 01 July 2025

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre présidence et de vous souhaiter un mandat fructueux. Je vous assure du plein soutien de ma délégation.

Monsieur le Président,

La Suisse a pris note de la récente annonce d'un cessez-le-feu qui a mis fin à la dangereuse escalade entre Israël et l'Iran depuis le 13 juin. Nous observons les développements en cours et espérons que ceci contribuera à un apaisement de la situation et constituera un premier pas vers une situation régionale plus sûre et plus stable, caractérisée par des risques de prolifération amoindris. Un engrenage de la violence ne ferait que déstabiliser davantage une région déjà fragile.

Dans ce contexte, la Suisse condamne une fois de plus tout recours à la force en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Elle exhorte tous les acteurs à respecter le droit international humanitaire (DIH), en particulier les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution, et notamment l'interdiction de diriger des attaques contre les civils et les infrastructures civiles. Les attaques ne peuvent être dirigées que contre des objectifs militaires. Ceux-ci sont limités aux biens qui apportent une contribution effective à l'action militaire et dont la destruction offre un avantage militaire précé. Elle rappelle en outre que le DIH impose aux parties de prendre des précautions particulières en cas d'attaque contre des installations contenant des forces dangereuses afin d'éviter la libération de telles forces et en conséquence de protéger la population civile. Nous sommes profondément peinéés par toutes les pertes civiles causées par ces hostilités.

Monsieur le Président,

Cette année, nous commémorons le 80ème anniversaire des Nations Unies et de sa Charte. Il s'agit là d'une importante occasion pour réaffirmer notre engagement en faveur d'un ordre international fondé sur le droit et sur des règles. Les principes et les objectifs de la Charte – notamment l'interdiction du recours à la force et le règlement pacifique des différends – ne sont pas un choix, mais une responsabilité partagée.

Je vous remercie.

Chair,

Allow me first of all to congratulate you for your presidency and to wish you a successful term of office. I assure you of my delegation's full support.

Chair,

Switzerland has taken note of the recent announcement of a ceasefire that has ended the dangerous escalation between Israel and Iran since June 13. We are monitoring developments and hope that this will contribute to a de-escalation of the situation and constitute a first step towards a more secure and stable regional situation, characterized by reduced proliferation risks. A spiral of violence would only further destabilize an already fragile region.

Chair,

In this context, Switzerland once again condemns any use of force in violation of the UN Charter and international law. It urges all actors to respect international humanitarian law (IHL), in particular the principles of distinction, proportionality and precaution, including the prohibition of attacks against civilians and civilian infrastructure. Attacks may only be directed against military objectives. These are limited to property that makes an effective contribution to military action and whose destruction offers a definite military advantage. It also recalls that IHL requires parties to take special precautions in the event of attacks against installations containing dangerous forces in order to prevent the release of such forces and, consequently, to protect the civilian population. We are deeply saddened by the civilian casualties caused by these hostilities.

Chair,

This year, we commemorate the 80th anniversary of the United Nations and its Charter. This is an important opportunity to reaffirm our commitment to a rules-based international order. The principles and objectives of the Charter – in particular the prohibition of the use of force and the peaceful settlement of disputes – are not a choice, but a shared responsibility.

I thank you.